

# INFO MAIRIE

☎ 03 83 25 42 76 -

Email [mairie-montletroit@wanadoo.fr](mailto:mairie-montletroit@wanadoo.fr) -

Site [montletroit.fr](http://montletroit.fr)

Permanence du secrétariat

Mardi de 13h30 à 17h30

Permanence des élus

Samedi de 9h30 à 10h30

Mont l'Etroit le 28 Juillet 2020

## FERMETURE SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie sera fermé

**du 10 au 29 Août 2020 inclus.**

En cas d'urgence, contacter le Maire ou l'Adjoint.

## SECHERESSE

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a décidé de placer le département **en situation d'alerte sécheresse.**

Cette situation impose :

- \* interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage
- \* interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires
- \* interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
- \* interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport entre 10 h et 18 h
- \* interdiction d'irrigation des cultures par aspersion entre 10 h et 18 h.

## BRULAGE DES DECHETS

Je vous rappelle que les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits *déchets verts*, s'ils sont produits par des ménages, sont assimilés à des déchets ménagers selon l'annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Il s'agit notamment de l'herbe issue de la tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures.

Le règlement sanitaire départemental (RSD) précise la question du brûlage des déchets. Ainsi, l'article 84 dudit règlement précise notamment, que : « *Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel est interdit* ».

Les infractions aux RSD sont constatées par procès-verbaux, dressés par des officiers de police judiciaire au nombre desquels figure le maire (article 16 du Code de Procédure Pénale).

## NOUVEAUX HABITANTS

M. Pierre COLIN et Mme Marine SCHAFER ainsi que leurs enfants Gabriel, Achille et Louise au 5, rue de l'Armagnerie.

Bienvenue au village.